



Engagement d'étudiants du 1er au 19 juillet 2024

Chantiers de gestion de la balsamine de l'Himalaya

Durant la période d'été, le Contrat de Rivière Meuse Aval et affluents (CRMA) coordonne des chantiers de gestion de la balsamine de l'Himalaya, Espèce Exotique Envahissante sur l'ensemble de son bassin. Pour aider les membres de la cellule de coordination, le CRMA engage 5 étudiants jobistes dont 2 pour le Comité Local Hoyoux.

Description de la mission

Ces chantiers consistent en l'arrachage systématique (voir la fauche) de la plante, le long des berges des cours d'eau. Cette mission de terrain est organisée lors de la période de floraison de la balsamine et dépendent des conditions climatiques.

En cas d'intempéries rendant les arrachages impraticables, d'autres missions telles que rangement et nettoyage des locaux pourraient être demandées aux étudiants.

Régime

- Régime de 4 jours/semaine
- Horaire variable (maximum de 30,4 h/semaine)
- Contrat « étudiant jobiste » (barème : 12 €/heure)

Conditions d'accès

- Avoir 18 ans au moins
- Être en possession d'un permis de conduire
- Être autonome pour les déplacements aux lieux de rendez-vous

Période de réalisation

Du 1^{er} au 19 juillet 2024.

Lieux de réalisation

Le CRMA est actif sur 51 communes situées en Province de Liège et de Namur.

L'engagement d'étudiants pour ces chantiers de gestion concerne les communes du sous-bassin du Hoyoux (Clavier, Havelange, Huy, Marchin, Modave, Nandrin, Ohey, Tinlot).

Ces chantiers sont organisés au départ :

- De Wanze : engagement de 2 étudiants

Candidatures et sélection

Les candidatures, lettre de motivation et CV, doivent être adressées par mail au CRMA : administration@meuseaval.be (085/61.21.40) pour le **6 mai 2024 au plus tard**.